

Canton : LES VANS

Préfecture de PRIVAS

**délibération :
D_2026_9_11**

Nombre de délégués en exercice
: 32

Présents : 25

Votants : 29

**Objet : Demande de subvention
2026 et convention avec le
Département, charte des
intervenants en milieu scolaire (**
IMS)

L' an deux mille vingt six, le lundi 21 septembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle Cévennes - Communauté de communes, 8 route du Vivarais Siège administratif R+2 à LES VANS, sous la présidence de Monsieur ROBERT Lionnel, Le Président.

Date de convocation du : 15 Septembre 2026

Titulaires : Madame DESCHANELS Georgette, Monsieur BORIE Jean-François, Madame BASTIDE Bérengère, Monsieur BRUYERE-ISNARD Thierry, Monsieur ROCHE Bruno, Madame LASSALAZ-BORELLY Françoise, Monsieur PELLET Fabien, Monsieur THIBON Pierre, Monsieur GADILHE Sébastien, Madame RIEU-FROMENTIN Françoise, Madame FEUILLADE Delphine, Monsieur MANIFACIER Christian, Monsieur ROBERT Lionnel, Monsieur COMPAGNE Jacques, Madame CHALVET Eliane, Monsieur ROBERT Xavier, Monsieur COLOM-Y-CANALS François, Monsieur CAPIOD Thierry, Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe, Madame MILLET Cécile, Madame BISCARAT Marie-Hélène, Madame FOURNIER Claudine, Monsieur PRADIER Eric, Monsieur BETTING Dominique

Suppléant(s) en situation délibérante : Madame CASTOR Pascale

Pouvoirs :

Monsieur ROGIER Jean-Paul a donné pouvoir à Monsieur BORIE Jean-François
Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy a donné pouvoir à Monsieur GADILHE Sébastien
Monsieur AUBANEL Jean a donné pouvoir à Monsieur DESMARECAUX Jean-Philippe
Madame CHAZE PLATON Géraldine a donné pouvoir à Monsieur MANIFACIER Christian

Absent(s) :

Excusé(s) : Monsieur ROGIER Jean-Paul, Madame BASTIDE ESCHALIER Cathy, Madame HOURS RAMPONT Cathy, Monsieur AUBANEL Jean, Madame CHAZE PLATON Géraldine, Monsieur LE ROUX Thierry, Monsieur AYGLON Philippe, Monsieur LAURANT Thierry

Secrétaire de Séance : Monsieur Christian MANIFACIER

M. Eric Pradier, Vice-Président en charge de la culture, expose à l'assemblée :

L'école de musique intercommunale bénéficie d'une aide annuelle au fonctionnement dans le cadre du Schéma Départemental de l'Éducation, des Pratiques et des Enseignements artistiques de l'Ardèche. Une convention d'objectifs est donc signée avec le département, puis renouvelée tous les trois ans. Le montant de la subvention versée à l'EPCI est de 30 000 €. Cette année, une convention financière est annexée à la convention d'objectifs. La convention financière permet d'obtenir plus rapidement la subvention allouée.

De plus, le Département de l'Ardèche a travaillé à l'élaboration d'une charte qui encadre les interventions en milieu scolaire. Elle précise les droits et les devoirs de chacun. Ce document a fait l'objet d'un travail de concertation avec l'ensemble des parties prenantes (techniciens du Département et des EPCI concernés). Il a été validé au niveau départemental. Nous sommes engagés dans les IMS depuis 2020, il convient de signer cette charte de bonnes pratiques, qui sera remise aux musiciens intervenants et aux écoles.

**Le Conseil communautaire à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE les termes de la convention d'objectifs et de la convention financière,
AUTORISE le Président, M. Lionnel ROBERT à formuler une demande de subvention de 30 000 euros auprès du Département de l'Ardèche et à signer tous les documents afférents,
APPROUVE le contenu de la charte des IMS,
AUTORISE le Président à signer ce document cadre.**

Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Le Président, M. Lionnel ROBERT

Envoyé en préfecture le 24/09/2026

Reçu en préfecture le 24/09/2026

Publié le

ID : 007-200039832-20260921-D_2026_9_11-DE



Emis le 21/09/2026, transmis en sous-préfecture et rendu
exécutoire le